COMMUNIQUÉ

PHILIPPE LUCET INTÈGRE AUGUST DEBOUZY EN QUALITÉ DE SENIOR COUNSEL

| 06/05/15 | Philippe Lucet

Philippe Lucet intègre le cabinet August Debouzy en qualité de Senior Counsel, au sein du département Contentieux Arbitrage Pénal des Affaires.

Spécialiste du contentieux civil et commercial, Philippe Lucet a débuté sa carrière en tant qu'avoué de grande instance avant d'exercer pendant 30 ans comme avocat essentiellement auprès d'une clientèle institutionnelle. Il s'est rapidement impliqué au sein des institutions professionnelles (Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris et membre du Conseil National des Barreaux). Philippe Lucet a intégré l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris en qualité de secrétaire général en 2000.

Expert des questions de procédure, de déontologie et fin connaisseur du système judiciaire, Philippe Lucet participera aux réflexions stratégiques en matière contentieuse pour le cabinet. Au sein des équipes du cabinet il s'appuiera sur sa connaissance pointue des sujets de conformité éthique, de contentieux des affaires et de procédure collective,

Philippe Lucet indique : « *Je suis très enthousiaste à l'idée de rejoindre un cabinet dont je partage les valeurs et la vision. Après 15 ans passés au sein des institutions juridiques, je me réjouis d'intégrer le cabinet August & Debouzy pour rejoindre une équipe de spécialistes au service de leurs clients et proposant une palette d'expertises très large. Cette transmission de savoirs m'intéresse énormément* ».

A propos de Philippe Lucet :

Membre du Barreau de Paris depuis 1966, Philippe Lucet, a exercé en qualité d'avoué de grande instance puis d'avocat au Barreau de Paris de 1970 à 2000 au sein du cabinet Bodin Lucet Genty. Philippe Lucet a également été membre du Conseil National des Barreaux de 1995 à 1999 et membre du Conseil de l'Ordre de 1986 à 1988. Il a ensuite intégré l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris en qualité que Secrétaire Général de 2000 à 2015.

Philippe Lucet a par ailleurs présidé l'association Droit et Procédure, été le vice-président de l'ARAPL (associé en charge de l'agrément de la comptabilité des cabinets d'avocats) ainsi que le vice-président de l'UNAPL-Ile de France (Union Nationale des Professions Libérales).

Membre de la commission de réforme du droit de l'exécution, Philippe Lucet a été chargé d'enseignement à Paris X (procédure civile et voies d'exécution, DEA de droit privé général : stratégie du contentieux) et chargé d'enseignement à Paris II (DEA contentieux et arbitrage, stratégie contentieux).